

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

---

22 FÉVRIER 2006

---

## PROPOSITION DE RÉOLUTION

**sollicitant la rédaction d'un rapport parlementaire  
sur la thématique du «devoir de mémoire,  
la citoyenneté et la lutte contre l'extrême droite»**

déposée par

M. M. Bayenet, Mme Ch. Bertouille, M. M. de Lamotte et Consorts

# PROPOSITION DE RÉSOLUTION

## sollicitant la rédaction d'un rapport parlementaire sur la thématique du «devoir de mémoire, la citoyenneté et la lutte contre l'extrême droite»

Le Parlement wallon,

Constatant :

- la disparition régulière des survivants et témoins directs des deux guerres mondiales ;
- l'existence sur le territoire wallon de nombreux vestiges de ces guerres dont, en tant que carrefour de l'Europe, il fut le morbide théâtre ;
- que l'extrême droite fait peser sur nos acquis démocratiques une menace aussi lourde que constante et qu'elle constitue une remise en question radicale des valeurs qui fondent notre démocratie ;
- l'émergence spontanée d'un consensus entre les partis démocratiques pour dire qu'au-delà des divergences politiques qui existent entre chacun d'eux, et dans l'esprit qui a animé la mission effectuée par le Parlement wallon en juin 2005 à Ravensbrück et Sachsenhausen, il est impératif de se mobiliser pour qu'une telle barbarie ne se reproduise jamais ;
- la dissolution progressive du lien social qui, dans un espace désormais mondialisé, met à mal la conscience citoyenne et en appelle la redéfinition ;

Considérant :

- l'Histoire comme une œuvre fondamentalement dialectique, c'est-à-dire dans laquelle le progrès et l'émancipation humaine, loin d'être garantis par l'avenir, ne s'offrent qu'à la bravoure de ceux qui ont le courage de se battre pour le conquérir ;
- la xénophobie, le racisme, les principes de haine et d'exclusion comme autant de barrières qui nous séparent de la compréhension de notre propre histoire ;
- la nécessité d'agir pour combler le vide mémoriel irrémédiable laissé par la disparition des témoins et rescapés de la guerre ;
- la nécessité de mettre en place en Wallonie des outils utiles et efficaces d'éducation à la citoyenneté et de promotion de la démocratie ;
- l'importance de la compréhension de l'Histoire ainsi que de la notion de «devoir de mémoire» dans la mise en œuvre de ces outils ;

- le rôle essentiel que doivent jouer les communes wallonnes, actrices de proximité, dans la mise en place de tels outils ;
- l'institution parlementaire comme un haut lieu symbolique de la démocratie, impliquée par définition dans le combat pour la sauvegarde de ses principes directeurs ;

Vu :

- l'article 41 bis, alinéa 1<sup>er</sup>, du Règlement du Parlement wallon précisant qu'à la demande d'un ou de plusieurs membres du Parlement, une commission peut proposer qu'un débat ait lieu en séance publique sur un thème particulier ;
- l'article 41 bis, alinéa 3, du Règlement du Parlement wallon précisant qu'en ce cas, un rapporteur est désigné ;

Souligne

- l'utilité d'introduire une réflexion approfondie sur le thème du devoir de mémoire, de la promotion de la citoyenneté et de la lutte contre l'extrême droite ;
- la nécessité de voir cette réflexion déboucher sur des propositions d'initiatives concrètes, comme, par exemple, la généralisation des Conseils communaux pour enfants, l'organisation de visites de camps en Belgique ou à l'étranger ou la mise en œuvre d'itinéraires de mémoire.

Décide

- conformément aux dispositions de l'article 41 bis du Règlement du Parlement wallon, la mise en œuvre d'un rapport parlementaire sur le thème du devoir de mémoire, de la citoyenneté et de la lutte contre l'extrême droite.

M. BAYENET  
Ch. BERTOUILLE  
M. de LAMOTTE  
B. WESPHAEEL